



Le Journal de Loivre

Juillet 2018

Le mot du Maire

L'été est une saison qui va bien à tout le monde...mais à des degrés divers. Certains profitent de la douceur des soirées pour se retrouver sous le porche de l'église, devant la mairie ou au jardin partagé. L'envie de se retrouver est naturelle et compréhensible. Tout serait presque parfait si quelques individus ne se comportaient pas comme des irrespectueux. Quelle désagréable surprise lorsque les riverains constatent régulièrement mégots, papiers, détritux, éclats de verre tapissant le sol et subissent les nuisances nocturnes.

Comme vous le savez sans doute, l'entretien des espaces verts de la commune est effectué par les employés communaux. Ces derniers utilisaient des produits phytosanitaires, notamment des désherbants. Là où des alternatives apparaissent possibles, soit en raison de l'existence d'autres méthodes, soit en modifiant notre perception de la nature, les municipalités sont appelées à stopper l'utilisation de produits phytosanitaires. L'utilisation de ces traitements est dorénavant réservée aux professionnels de l'agriculture, dans des conditions d'utilisation strictement encadrées. Le conseil municipal se conforme aux règles en vigueur et a décidé l'arrêt de tout traitement chimique. De nouvelles techniques vont être testées. Les fréquences de passage vont évoluer et la commune fera l'acquisition de matériels plus respectueux de la nature après un audit organisationnel.

Les employés municipaux s'emploient à maintenir la commune propre et accueillante. Il est cependant probable que quelques touffes d'herbe sur les trottoirs apparaissent entre deux nettoyages. Il faudra nous y habituer. Cependant il reste possible de les arracher par nous-mêmes devant nos habitations.

Des "herbes folles" poussent le long de nos routes. Elles sont la garantie de l'épanouissement des faune et flore de nos campagnes qui ont disparu ces dernières années. Avec elles reviendront, espérons-le, les centaines d'hirondelles que la commune comptait il y a encore quelques années, quand nous n'en voyons aujourd'hui plus que quelques dizaines, en mal d'insectes pour se reproduire...

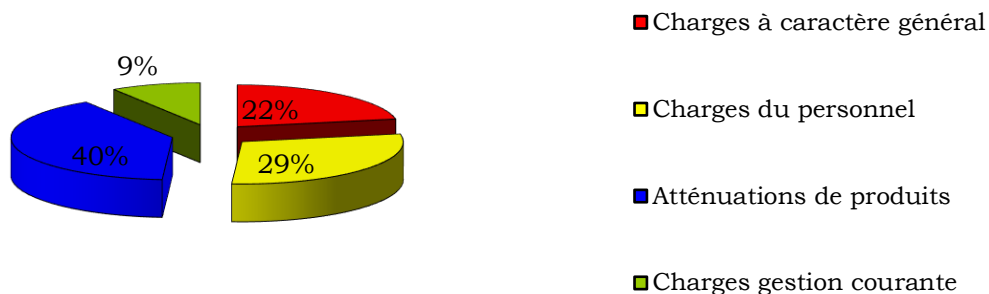
Bonne lecture.

Claudine ROUSSEAU

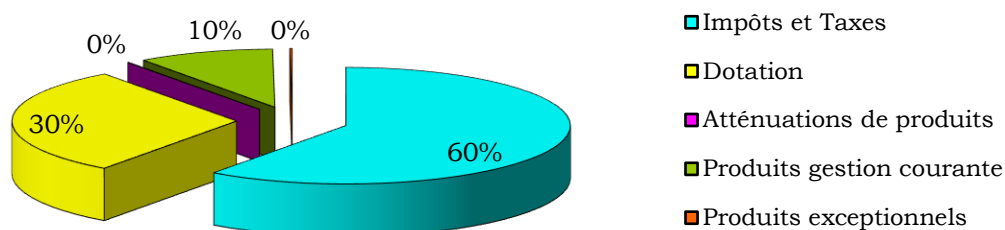
BILAN 2017

➤ Fonctionnement

- ✓ Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 647 293 €
Elles se répartissent comme suit :



- ✓ Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 796 423 €
Elles proviennent de :



➤ Investissement

- ✓ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 151 654 € couvrant principalement les éléments suivants :
 - La toiture de la mairie
 - Les allées du cimetière
 - La cuisine de la salle des fêtes
 - L'achat d'un véhicule utilitaire
- ✓ Les recettes d'investissement s'élèvent à 187 445 € et proviennent principalement de la taxe d'aménagement et d'une subvention de la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 17,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,22 %

BUDGET 2018

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 1 327 583, celles de l'investissement à 334 953 € et concernant les opérations suivantes :

- o Salle communale : achat de chaises et tables et installation de badges
- o Sécurité civile : bornes à incendie
- o Ateliers : prévisions d'achat d'un camion benne et construction d'un atelier municipal,
- o Cimetière : reprise de sépultures,
- o Illuminations : renouvellement progressif des illuminations de Noël,
- o Réfection de deux Monuments aux Morts,
- o Commerce de proximité : achat du local,
- o Opération FREDON : études sur le zéro phyto,
- o Parking rue José da Cruz,
- o Signalisation urbaine

Les subventions, aux associations qui en ont fait la demande, ont été votées comme suit :

o Centre Communal d'Action Sociale de LOIVRE :.....	5000 €
o APEGSLB (Amicale des Parents d'Elèves LOIVRE-BERMEICOURT)	500 €
o Association Autonome des Parents d'Elèves :	150 €
o Association Epingle à nourrice :	300 €
o Association sportive de BRIMONT :	200 €
o Club de l'Amitié du 3ème Age :	250 €
o Comité des Fêtes :	5 900 €
o Coopérative scolaire Ecole maternelle :	700 €
o Coopérative scolaire Ecole primaire :	800 €
o EHPAD « Le Grand Jardin »	2 572 €
o La Gymnique :	200 €
o La Villanelle Chorale :	450 €
o L'Amicale des Sapeurs-Pompiers :	500 €
o Mission Locale Rurale marnais :	1 286 €
o Nord Champagne Football Club :	800 €
o Société d'Horticulture de l'Arrondissement :	200 €

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2018

LOCATIONS :

- Garages communaux..... 90 €/Trim.

DROITS DE PLACE :

- Marchands ambulants 5 €/Jour
60 €/Trim
- Forains..... 1,30 €/m2
- Brocante : à l'extérieur..... 7 €/3m
- Brocante : dans la salle des Fêtes 12 €/3m

CONCESSIONS CIMETIERE :

- Trentenaire..... 102 €
- Cinquantenaire 162 €
- Colombarium (30 ans) 327 €

OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

- Échafaudage, tas de grève, sable...
si la durée est supérieure à 7 jours) : m²/jour 0,50 €

DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE

- Amende 20 €

LOCATION SALLE DES FETES :

- Habitants de la commune..... 175 €/Jour
300 €/week end
- Extérieurs à la commune 300 €/Jour
525 €/week end
- Participation aux frais d'électricité
du 1^{er} mai au 30 septembre : forfait 25 €
du 1^{er} octobre au 30 avril : forfait 35 €

LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE : 60 €/Jour

DESTRUCTION NID DE GUEPES : 23 €

REALISATION D'UN PASSAGE BATEAU : 300 €/Unité
(sur route départementale)

DU NOUVEAU AU PICARDIE

Depuis février 2018, recevez et/ou renvoyez vos colis depuis le "Picardie", grâce au système Mondial Relay. Les colis sont à retirer à partir de 13h30 tous les jours.

Vous pouvez aussi y déposer les piles usagées ainsi que les capsules alu Nespresso pour le recyclage.



LES SOURCIERS ONT DU TALENT



Flavie CHOBRIAT, 10 ans, en 3^{ème} année de saxophone, a reçu le 15 avril une mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury au Concours Artistique d'Épinal.

Ce concours de musique multidisciplinaire annuel existe depuis 1954 et est ouvert à tous les niveaux de formation.

Le Conseil Municipal lui adresse ses plus vives félicitations.

Si vous aussi, vous souhaitez nous faire part du talent sportif, artistique ou autre de vos enfants, adressez-nous vos articles.

INFORMATIONS SCOLAIRES

Au vu des effectifs, l'ouverture de la 5ème classe en élémentaire a été confirmée pour la rentrée.

Les horaires d'école, dépendant des ramassages scolaires, seront les suivants :
8h50 - 11h50 / 13h50 - 16h50

Le passage à la semaine de 4 jours supprime la classe du mercredi matin. L'association Familles Rurales proposera un accueil les mercredis matin et toute la journée pour les familles le désirant.

Par ailleurs, il est à rappeler que les enfants prenant le bus (école et collège), doivent avoir leur titre de transport. Pour toute information, se connecter avant le 15 juillet sur www.vitici.fr/marne.

A VOS AGENDAS

Les Bulles en Scène, en partenariat avec le Comité des Fêtes et la commune de LOIVRE, organise un Festival de théâtre "LOIVRE FAIT SA COMÉDIE" les 14, 15 et 16 septembre 2018.

Le programme sera communiqué ultérieurement.

En attendant, toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances.

BRUITS GENANTS

Arrêté préfectoral du 25/04/1990

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

⇒ **les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

⇒ **le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**

⇒ **les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

Sanctions pénales : les peines encourues en cas d'infractions aux dispositions particulières de cet arrêté et des dispositions qui en découlent sont des contraventions de 3ème classe (450 € au plus).

MAIRIE DE LOIVRE

35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – infos.loivre@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Mme BERTAUX Françoise	1 place de la Gare – Loivre	03 26 84 95 59
Mme BOUROUIYASSE Virginie	3 place de la Gare – Loivre	07 81 01 02 39
Mme BRUYERE Amélie	21 rue Henri Martin – Loivre	06 64 22 29 44 03 51 08 60 58
Mme CHOFFAT Martine	19 rue Gabriel Pérard – Loivre	03 26 49 88 42
Mme DAVERDON Christelle	11 impasse José Da Cruz – Loivre	03 26 49 88 06
Mme DELAUZUN Virginie	13 rue Jean Monnet – Loivre	06 89 35 89 10
Mme DE LIMA Vanessa	Allée des Mariés – Loivre	06 28 47 37 57
Mme ERNOULD Florence	14 rue de l'Europe – Loivre	06 50 53 92 84
Mme JOSSELIN Fernande	29 rue du G1 Leclerc – Loivre	06 65 15 27 52
Mme JOUGLET Valérie	4 rue de l'Europe – Loivre	03 26 61 04 47
Mme JOUVIN Véronique	Impasse José Da Cruz – Loivre	03 51 42 98 96
Mme LECLERE Muriel	7 rue Robert Schuman – Loivre	03 26 61 03 24
Mme MAILLARD Marion	2 B, rue de Courcy – Loivre	06 19 24 14 98
Mme MORVAIS Armelle	4 ter rue de Villers Franqueux – Loivre	06 60 77 16 84
Mme PREVOTEAUX Sylvie	6 rue Robert Schuman – Loivre	06 88 43 33 33
Mme RESENDE DA COSTA Madaléna	5 rue Maurice Bourdin – Loivre	03 26 47 04 96
Mme TANGUY Chantal	6 rue de l'Europe – Loivre	03 26 61 04 45
Mme THIBIVILLIER Virginie	10 rue Michel Allix – Loivre	06 32 94 77 67
Mme MUNEUX Christelle	Rue du 35 ^{ème} RI – Bermericourt	03 26 61 04 36
Mme REPPEL Delphine Présidente Les Epingles à Nourrices	6 rue Georges Hurtaux - Bermericourt	03 26 07 69 96 06 13 01 94 97

CARTE D'IDENTITE : A PORTEE DE CLIC

DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT

la carte d'identité à portée de clic !



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
- Mon titre est plus sûr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

MES DÉMARCHES à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

Imprimé par le Dita

Mairies équipées d'une station biométrique dans la Marne

Mairie de Reims

Annexe Mairie de Reims Murigny
Annexe Mairie de Reims Orgeval
Annexe Mairie de Reims Europe
Annexe Mairie de Reims Croix Rouge

Pontfaverger – Fismes – Gueux – Bazancourt – Ville en Tardenois – Sézanne – Tours sur Marne – Dormans – Montmirail – Fère Champenoise – Pargny sur Saulx – Marson – Tinqueux – Bétheny – Cormontreuil – Saint Brice Courcelles

Châlons en Champagne

Annexe Mairie de Châlons en Champagne

Epernay – Vitry le François – Saint Remy en Bouzemont – Sainte Ménéhould – Suipe - Vertus

LOIVRE : EN ROUTE VERS UNE DEMARCHE ZERO PHYTO

Que dit la réglementation sur les produits phytosanitaires ?

La gestion des espaces verts dans le respect de l'environnement est plus que jamais un sujet d'actualité. Les produits phytosanitaires, communément appelés pesticides, sont fréquemment utilisés pour le désherbage, la lutte contre les insectes ravageurs ou les maladies et participent à la pollution des eaux. Ils sont également un danger pour les agents qui les manipulent et les habitants fréquentant les lieux traités.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **la loi Labbé** interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires de synthèse sur les parcs et espaces verts, les voiries, les chemins de promenades et les forêts. Il faut cependant noter que cette loi n'impose pas le zéro-phyto strict dans les collectivités : certains endroits difficiles d'accès peuvent faire l'objet d'une dérogation pour des raisons de sécurité. Certains cimetières et terrains de sport peuvent également encore recevoir des traitements.

Une démarche zéro-phyto : pourquoi et comment ?

En 2018, accompagnée par la FREDON Champagne-Ardenne, la commune de Loivre a décidé de s'engager dans cette démarche. L'idée sera d'attribuer un entretien adapté à chaque espace selon sa fonction, sa localisation ou encore sa fréquentation en ayant recours notamment aux techniques alternatives de désherbage (balayage des voiries, désherbage manuel, désherbage thermique ...) ou en accueillant la nature en ville à travers, par exemple, une tonde différenciée selon les espaces, des enherbements ou encore des prairies fleuries.



Un nouveau regard ...

Il est important de prendre en compte que les changements de pratiques d'entretien feront évoluer l'esthétique de la commune et un regard nouveau et tolérant devra être porté sur la nature, qui prend petit à petit une place intéressante dans nos milieux urbains.

Rédaction : Clotilde TROUPLIN – Conseillère environnement à la FREDON Champagne-Ardenne avec le concours des Agences de l'Eau Seine Normandie et Rhin-Meuse ainsi que la Région Grand Est. Pour en savoir plus sur la gestion différenciée, rendez-vous sur : www.fredonca.com



MAIRIE DE LOIVRE

35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – infos.loivre@orange.fr

F LEURISSEMENT

Malgré une météo capricieuse, le comité de fleurissement a réussi à embellir notre village et nous le remercions.



En 2017, le comité a planté 5 000 fleurs dont 2 000 pensées à l'automne, à l'exception de la mairie, en raison de travaux.

Pour 2018, les plantations ont été réalisées, hormis les monuments aux morts qui seront rénovés début septembre et fleuris pour les cérémonies commémoratives du 6 octobre.



C ONCOURS DES MAISONS ET FACADES FLEURIES

Le concours organisé annuellement a rassemblé 19 participants. Le jury composé de 4 membres extérieurs au village effectue deux passages puis établit son palmarès.

Chaque participant se voit remettre, une photo de ses réalisations, un diplôme et un prix lors d'une cérémonie, qui a lieu à l'automne, autour d'un cocktail.

Ce concours gratuit est accessible, à tous, sur simple inscription auprès de la mairie.

Les lauréats de 2017 sont les suivants :

- **Catégorie maison avec jardin fleuri visible de la rue.**

1^{er} prix à Mr et Mme DUARTE



2^{ème} prix ex aequo à Mme KONIUSHOK, Mme DI CINTIO, Mme PARMENTIER
et Mr et Mme PIERSON





6^{ème} prix à Mme COTTE

7^{ème} prix ex aequo à Mme DUBOIS Aurélia, Mr DUBOIS Marcel et Mme WINIARSKI

10^{ème} prix ex aequo à Mme HUGOT, Mme HURTAUT

12^{ème} prix ex aequo à Mme MURGIA, Mr HURTAUT

14^{ème} prix ex aequo à Mr BERTAUX, Mme DORE, Mme VERCAEMPT, Mme DEBRABANDERE

MAIRIE DE LOIVRE

35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – infos.loivre@orange.fr

▪ **Façade fleurie**

1^{er} prix hors concours à Mme et Mr CRESPO-JOUVIN



2^{ème} prix à Mme FRANCISCO



Toutes nos félicitations aux lauréats 2017 et nous vous attendons nombreux pour 2018.

T RAVAUX CUISINE DE LA SALLE DES FETES

La cuisine de la salle des fêtes ne répondait plus aux normes de sécurité et sanitaires. Le conseil municipal a décidé de la rénover en fin d'année 2017.

Après la démolition de l'ancien agencement par les agents municipaux, un mois de travaux a été nécessaire pour refaire l'électricité, la plomberie, les carrelages des murs et des sols ainsi que la pose du nouveau mobilier tout inox. Dotée d'un lave-vaisselle et d'une plonge professionnelle, la cuisine se veut pratique, facile d'utilisation et conforme aux normes actuelles.





Raphaël JUBIN – 12 janvier 2017
Quentin MOREAUX BOUDSOCQ – 29 janvier 2017
Annabelle GUIDE – 2 février 2017
Gabriel DONNA – 8 février 2017
Lilouan YAGER DUEZ – 11 février 2017
Maëlia PARIS – 20 février 2017
Lily VACHE ODELOT – 21 avril 2017
Timéo HUSSON – 27 avril 2017
Eliott CHARBAUT FREY – 27 avril 2017
Camille AVE – 29 avril 2017
Diane BARON – 16 août 2017
Clémence PRIEUR – 25 août 2017
Inès DESLOOVERE – 14 septembre 2017
Eloïse THOMAS – 19 septembre 2017
Sacha DEUDON – 13 décembre 2017
Zoé MAITRE – 7 janvier 2018
Amour DUBOIS DUPLANT – 18 janvier 2018
Gabin COLLIGNON GUERY – 24 janvier 2018
Axel MEYER – 29 janvier 2018
Tom BLONDELLE – 3 mars 2018
Jade AUFRAÏ – 17 avril 2018
Romane HERBIN – 19 avril 2018
Elise JOSNET – 15 mai 2018
Gwenaël NOGARO LEGRIS – 12 juin 2018



Thomas ROUSSEAUX et Manon CHEVIGNE – 13 mai 2017
François PONTOY et Audrey MAYOT – 13 mai 2017
Baudouin HAMY et Florence VIE – 26 mai 2017
Antonio NATARIO SILVA et Lauriane MOREL – 3 juin 2017
Aurélien SERVAIS et Caroline DUMONT – 10 juin 2017
Olivier THOMIN et Kathy WIESEN – 17 juin 2017
Bastien HERBIN et Harmonie RICOTTEAU – 24 juin 2017
Franck PALOMBO et Charlotte GUIOT – 1^{er} juillet 2017
Olivier YAGER et Agnès DUEZ – 19 mai 2018
Benjamin PETIT et Aline GAUNEL – 19 mai 2018
David CHOW WING BOM et Chih-Shan LIU – 26 mai 2018



William LEONARD – 30 mars 2017
Pierre BOBER – 7 avril 2017
Pierre MAUME – 19 avril 2017
Maria WYGAS – 9 septembre 2017
Jeannine FOURT – 1^{er} novembre 2017
Dominique CROMER – 3 novembre 2017
Michelle GORY – 1 février 2018
Joël JOSNET – 18 mars 2018
Martine GUILLOU – 4 mai 2018

Commune de LOIVRE
Directeur de publication : Claudine ROUSSEAUX
Comité de Rédaction :
Jérémy CHOBRIAT – Maria KUENTZ – Jacques RICHARD – Valérie VERCAEMPT
Réalisation : Maria KUENTZ – Impression : REIMS COPIE – Juillet 2018